« Le fait par une fille, même majeure, mais agee de moins de vingt-cinq ans, de rétracter, en présence du refus de consentement de son père, une promesse de mariage par elle faite antérieurement à ce refus, ne peut devenir contre elle le fondement légitime d'aucune action en dommages-intérêts;

» Cette rétractation de consentement à mariage ayant surtout pour but l'accomplis-ement d'un des plus saints devoirs de l'humanité, le respect dû à l'autorité paternelle. »

La cour d'assises de l'Aude vient de condamner à vingt ans de travaux forces un ouvrier nomme Tailhan, convaincu d'avoir placé, su le chemin de fer du Midi, un obstacle afin de pro voquer le déraillement d'un train.

FAITS DIVERS.

On lit dans le Sport:

« Un incident tragique s'est produit lundi à Chantilly. Vers midi, sept voyageurs venant de Paris sont descendu à la gare et se sont aussitôt dirigés vers une des contre allées de la forêt, voisine de la gare; l'un d'enx s'est éloigné du groupe (un médecin probablement), et le duel, car c'était un duel en règles, s'est en-

A la cinquième passe, M. de ... est tombé grièvement atteint d'un coup d'épée qui lui a traversé le corps de part en part. Les deux adversaires sont très connus dans le monde. Le blessé a été transporté à l'hôtel d'Angleterre; son état inspire de sérieuses it quiétudes.

 Dans son numéro du 30 octobre 1859, la Gazette des Tribunav v a publié l'article sui-

» Quimper (Finistère). - L'opinion publique » est fort émue ici a propos d'une affaire qui vient de se découvrir. Voici de quoi il s'agit : Deux individus du côte de Quimper avaient » été condamnés pour vol par la Cour d'assises du F nistère, il y a quatre ans, aux travaux · forcés, malgré leurs protestations d'innocence. » Ils sont morts tous deux, l'un au bagne de » Brest, l'autre à Cayenne. Les véritables au-· teurs du vol viennent d'être arrêtés, et ils au- raient déclaré, paraît-il, que ceux qui ont été condamnés, sont restés tout-a-fait étran gers au crime. L'affaire s'instruit, et viendra » à la session de janvier. »

Les faits rapportés dans cet article étaient parfaitement exacts

Deux habitants de Bannalec, Auguste-Pierre-Baptiste-Prosper Basse', àgé de 50 aus, et Yves Louarn, âgé de 30 ans, journaliers, avaient été traduits, le 1er avril 1854, devant la Cour d'assises du Finistère, comme accusés de vol commis la nuit, avec armes et violences, et condamnés, Louarn, aux travaux forcés a perpétuité, et Basset, à vingt années de la même peine

Il était également vrai, commencus le disions le 30 octobre, que de nouvelles révélations avaient fait connaître les véritables auteurs du crime. Trois hommes et une femme avaient été arrêtés, et les témoignages recueillis dans cette nouvelle instruction établissaient, dit-on, la non-cutpabilité des deux condamnés de 1854. Ces accusés étaient : Millour, artilleur de marine; Jambon, soldat récemment libéré; Ottivier, manœuvrier et la veuve Singuin.

Un arrêt de la Cour de Rennes avaient renvoyé ces quatre accusés devant la Cour d'assises du Finistère.

Sur le verdict de cu pabilité rendu par le jury, la Cour a condamné Millour et la veuve Sinquin aux travaux forcés à perpétuité, Jambon à vingt ans de travaux forcés, et Odivier à quinze ans de la même peine.

le caveau de ses ancêtres, dans l'église de Sainte-Caire.

Les autres personnes qui avaient été condamnées par le duc comme compables de conspirations contre le régent, furent également réhabilitées par Gustave-Adolphe IV, entre autres Ehrenstrom, dont le duc ava t commué la peine. Feldmans fut envoyé à Vienne en quainté d'ambassadeur.

En se rendant à son poste, il fut appelé à Berlin pour une affaire. Lorsqu'on le présenta au roi, ce prince lui dil avec un sourire ironique, qui faisait allusion à la peine capitale prononcée contre lui : « It y a longtemps que je ne vous ai vu ici. »

L'allusion n'échappa point à Feldmans. Vous avez raison, sire, répondit-il; je ne suis pas venu à Berlin depuis la grande revue

où Votre Majesté fit une chute de cheval. » Aminoff fut également réintégré au service de l'Etat. Il mourut en Fin ande à l'âge de 82 ans, dans la propriété de Rilax, à queiques milles d'Abo. Il onservait, dans une petite cassette fabriquée exprès, une sainte relique : le masque que portait Gustave III quand il recut

le coup mortel. A l'expiration de la régence, Reuterholm quitta la Suède et erra par toute l'Europe sous un om emprunté à la franc-maçonnerie ou à l'illuminisme. Enfin, il s'établit dans le Holstein, chez une dame déjá âgée, mademoiselle de Litholf. En 1815, quand l'armée suédoise fit un mouvement vers le Holstein, il fut saisi d'une telle frayeur, qu'il mourut, frappé d'apoplexie. Forster, après sa mise en liberté, retrouva sa

Alm ne cessa jamais, malgré ses jambes de bois, de courir après la fortune.

terlocuteur, parce que tous mes agents sont en ce moment occupés; au surplus vous ne pouvez douter de ma parole, car voici les insignes de mes fonctions. » En même temps il sortit de sa poche une

écharpe de commissaire de police. L'adjudant crut alors devoir obéir à cette réquisition.

- Une tentative de vol, qui est un véritable

roman, est racontée en ces termes par le

Mémorial d'Amiens. L'histoire est un peu lon-

gue, mais c'est par les détails mêmes qu'elle est

« Dans la matinée de dimanche, un individu

prenant la qualité de commissaire de police, se

présentait à la caserne de la rue Saint-Jacques, à Amiens, et intimait à l'adjudant de service de

mettre quatre hommes à sa disposition pour procéder, disait-il, à une importante opéra-

" L'adjudant fit observer que, pour des mis-

-- J'ai dù recourir à vous, répartit son in-

sions de cette nature, on n'employait, en général, que des agents de police.

Accompagné des quatre soldats, le prétendu commissaire se transporta chez M. Lebouffy, banquier, petite rue Saint-Remi, et après avoir fait garder la porte extérieure par la force armée, avec l'ordre de ne laisser sortir personne, il pénétra dans la maison et demanda à parler à M. Lebouffy pour affaires urgentes M. Lebouffy n'étail pas encore levé; pendant qu'il s'habiliait, son beau-père, M. Joly de Sailly, vint tenir compagnie au visiteur : tout en causant, et sans rééler la nature de la communication qu'il venait faire, ce dernier fit adroitement tourner la conversation sur la distribution du logis et notamment sur ses différentes issues.

» M. Lebouffy ne tarda pas à arriver, et son bean-père se retira. Lorsqu'il fut seul avec M. Lebouffy, le nouveau venu lui déclara qu'il était commissaire de police du parquet, que l'on venait de recevoir une dépêche portant que des billets faux, pour une somme de 25,000 francs, avaient été saisis à Lille; il ajouta que le souscripteur de ces billets, ayant été arrêté, avait désigné M. Lebouffy comme étant son complice et révélé que M. Lebouffy devait, le jour même ou le lendemain, partir pour Londres. Stupéfait et indigné, M. Lebouffy protesta énergiquement contre ces odienses inculpations, ouvrit ses livres, les fit parcourir au faux commissaire de police et fivit par offrir de se rendre à l'instant même chez M. le procureur impérial.

« Ce mot de « procureur impérial » et la pro-position le M. Lebouffy parurent faire sur le pseudo-commissaire une certaine im ression; immediatement son ton se radoucit; il n'avait, dit-il, aucune raison d'en voul ir personnellement a M. Lebouffy, et il était disposé à le tra:asse tous les égards que comportait la rigueur de ses fonctions; d'ailleurs, il voyait bien qu'il avait affaire a un honnête homme, et, en conséquence, il ne voyait aucunement nécessité le le conduire chez le procureur impărial; mieux valait attendre que la police eût reçu de nouveaux renseignements. Ces renseignements ne pouvaient manquer d'arriver d'un instant a l'autre; que M. Lebouffy voulût bien rester chez lui jusqu'à midi, il reviendrait luimême a cette heure pour aviser. Cela dit, il se retira en recommandant à M Lebouffy de ne parler a personne de cette affaire, et renvoya les quatre soldats à la caserne.

» M Lebouffy, vivement ému, se hâta de courir chez M. Brizet, juge d'instruction, qui habite une maison voisine, et de lui conter ce qui venait de se passer. M. Brizet trouva les faits singulièrement obscurs et engagea M. Lebouffy à aller trouver M. le commissaire central, ce que fit l'honorable banquier. Sur l'heure même, M. le commissaire central donna ses instructions à ses st bordonnés; et leurs recherches apprirent qu'un individu se disant employé dans une administration publique et ressemblant an signalement donné par M. Lebouffy et par l'adjudant, était logé depuis quelques jours dans un hôtel, en face de la gare; qu'en outre un individu ayant aussi avec ce signalement des points assez frappant de conformiré, s'étail sente dans une maison de tolérance de cette ville, se prét miant tout nouvellement nommé aux fonctions de commissaire de police du 2ºme arrondissement d'Amiens, et qu'il avait demandé au maître de cette maison de lui prêter une somme de 50 fr. On avait promis de lui remettre cette somme dans la soirée.

» Deux agents eurent ordre de ne pas quitter cet établissement; et quand, à six heures du soir, l'emprunteur attendu se présenta, il fut reçu per les agents qui demandèrent s'il n'avait dans la matinée, rendu visite à M. Lebouffy. Cette question le jeta dans un trouble qui lui valut d'être immédiatement appréhendé

» Conduit devant le commissaire central, cet individu commença par nier son identité avec l'homme qui s'était présenté chez M. Lebouffy ; il se renferma dans un système de dénégations évasives; enfin, pressé de questions, il avoua en termes précis être l'auteur de la tentative de vol dont il est question.

» Inscrit sous le nom de Lefort à l'hôtel, cet aventurier a déclaré se nommer Corne et être natif de Tulle (Corrèze); il se dit auteu. dramatique et prétend avoir eu une pièce , le Trésor, jouée sur le théâtre de Rouen. C'est un homme de trente-six aus ; sa mise est convenable, et sa personne ne manque pas d'une certaine distinc-

» Invité à s'expliquer sur les intentions qu'il avait eues en s'introduisant chez M. Lebouffy, il a répondu que son plan était d'effrayer celuici, de spéculer sur l'émotion que ne pouvait manquer de lui causer une menace d'a restation. Il pensait que M. Lebouffy im offrirait . à titre de gage, soit une som no d'argent, soit un objet de haute valeur, pour obtenir de re ter provisoirement en liberté; dans ce cas il se cerait empressé d'accepter l'offre et de décamper ensuite au plus vite.

» Ce n'était pas au hasard que notre audacieux volenr s'était présenté chez M. Lebouffy. Il avait en le soin de prendre des renseignements sur les habitudes de l'honorable banquier; il s'était informé auprès de la domestique de ce dernier dans la rue St-Henri, et lui avait demandé si son maître était visible le dimanche, si ce jour là les employés venaient, comme pendant semaine, au bureau. Auparavant il avait également essayé de se procurer des renseignements analogues sur une autre maison de banque d'Amiens.

» Corne a des antécédents judiciaires; employé dans une succursale du Mont-de-Pié é à Paris, il a été condamné, il y a une douzaine d'années, à cinq ans de prison pour faux A sa sortie de prison, entièrement oublié de ses anciennes connaissances, il avait successivement occupé différents emplois, et, en dissimulant habilement son passé, était parvenu à se faire attacher au commissariat central de police de Rouen comme secrétaire; il occupait encore cet emploi il y a moins de trois ans. »

On écrit de Poligny, 20 février, à la Sentinelle du Jura :

« Encore un malheur causé par l'abondance des neiges qui encombrent les routes! Hier, dans la soirée, le sienr Paget, du village de Champeaux, revenait d'Arbois; il s'est arrêté à Pupillin pour y souper; son repas s'est prolongé dans la nuit; enfin il s'est mis en chemin. mais, arrivé à 2 kilomètres environ de Poligny, il a succombé à la fatigue et n'a pu continuer sa route. Rencontré à une heure du matin par un habitant de Poligny, celui-ci, qui na pu le rapporter, s'est empressé de venir chercher du secours en ville. Le commissaire de police et la gendarmerie sont accourus avec le zèle le plus louable. L'inforuné Paget respirait encore, et a pu remercier ceux qu'il considérait comme ses sauveurs.

» En les voyant arriver à lui, il a pu se soulever encore : « Oh! les bons gendarmes, est-il écrié en tendant les bras, vous venez done me sauver la vie! »

» Il était presque nu ; ses vêtements, raidis par le froid, se brisaient sous le doigt comme du verre léger à la moindre pression. On le souleva, il put faire environ 800 mètres, soutenu ae chaque côté. Puis il s'évanouit et glissa lourdement à terre. Les gendarmes le chargerent sur leurs épaules : on fit ainsi quatre kilomètres, tombant à chaque pas, arrêté par les éboulements; les ferces défaillaient à tous. On s'arrêta; Paget revint à lui; on voulut le faire manger, ses mâchoires étaient déjà paralysées. On le dressa sur ses jambes, il ouvrit les yeux, poussa un râlement et mourut.

Paget laisse derrière lui une veuve et 4

enfants en bas âge. »

- Le directeur du bureau de la presse à Vienne a fait saisir tous les journaux français, belges et anglais, annoncant que les bœufs gras du carnavil de 1860, à Paris, se nommaient Palestro, Magenta et Solferino,

- L'Akhbar, d'Alger, donne ces détails sur un drame horrible qui s'est passé ces jours-ci dans le douar de Tafraout, fraction des Charrers

« Ce douar, habité par les familles des Ouled-el-Harbi et Ouled-ben-Aouda, toutes deux amies par les liens du sang, avaient, jusque dans ces derniers temps, vécu dans la plus parfaite intimité, lorsqu'un jugement rendu par le cadi, au sujet d'un terrain de vaine pâture, vint jeter la haine et la division entre ces deux familles.

» Le 7 du courant, vers quatre heures du soir, Djillali-ben-el-Habj-Harbi aperçoit Maiza-ben-el-Akeub, faisant paitre son troupeau dans le terrain objet de la querelle. Il s'arme aussitôt d'un pistolet et veut faire sortir le troupeau du champ. Maiza-ben-el-Akeub s'y oppose; une querelle s'engage, et c'est alors que Djillali décharge son pistolet à bout portant sur Maiza. Celui-ci tombe mort. Son père, qui accourt pour lui prêter secours est frappé mortellement d'un coup de couteau en pleine poitrine par l'assassin de son fils.

» Aux cris poussés par les deux victimes, tous les hommes du douar sortent de leurs tentes et accourent sur les lieux. Un combat acharné s'engage; six hommes tombent encore grièvement blessés. Djillali, qui était d'une force herculéenne, allait probablement faire encore de nouvelles victimes, quand le jeune Mohamedben-Aouda, frère de Maiza-ben-el-Akenb, décharge sur lui un pistolet à bout portant. La mort de Djillali mit fin à cette lutte sanglante.

» La justice s'est immédiatement transportée sur les lieux et a opéré l'arrestation de tous les combattants. Les blessés ont été évacués sur l'hôpital de Ténès. Deux sont déjà morts des suites de leurs blessures, ce qui porte jusqu'ici è cinq le nombre des victimes de cette lutte sanglante. Deux autres sont dans un état déses-

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Parmi tous les produits dont les annonces remplissent depuis quelque temps la quatrième page des journaux de France et de l'étranger, il en est un qui mérite de fixer l'attention des lecteurs, en raison des véritables services qu'il rend, et qui justifie complètement la vogue dont il est l'objet : c'est FEAU TONIQUE DE CHALMIN.

Elle est employée avec un grand succès contre les démangeaisons, sensibilité de la peau, PELLICULES ECAILLEUSES, causes provoquant la chute et la décoloration des cheveux; par ses propriétés régénératrices, cette miraculeuse composition favorise la production de nouveaux cheveux, leur rend souplesse et brillant, et retarde le blanchiment.

Cette préparation hygiénique combat avec succès les effets corrosifs produits par la transpiration, et auxquels ne peuvent résister les chevelures les plus

abond intes.

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs communication des propriétés d'un produit qui a mérité le surnom d'incomparable, et qui jonit le la plus grande faveur parmi le monde élégant de l'Europe, et nous les invitons, s'ils veulent conserver une belle chevelure, à faire un usage journalier de cette précieuse découverte.

Mercuriale du marché aux grains de Lil'e DU 22 FÉVRIER 1860.

Ble blanc vendu, 540 hectolitres .	21	90-
Blé macaux id. 220 hectolitres	19	51
Prix extrême du blé blanc 19 à	25	Sr.
Id. du blé macaux . 17 à	21	ir.
Hausse à l'hectolitre : Blé blanc		
Id. id. Blé macaux		
Fleurs (le sac de 100 kilog.)	36	50
H		
Son (le quintal métrique)	10	50
Prix moyen (à l'hect.) des marchés du d ment, plus Arras.	épar	27
Blé blanc. Blé m	aca	I.T.
Semaine courante. 20 69 18	42	
Semaine courante. 20 69 18 Semaine précédente 20 40 17	78	
Hausse 0 29 0	64	
TAXE DU PRIX DU PAIN		
Pain de ménage, le kilogramme	27	2
Pain de 2e qualité, idem	30	50
Pain blanc, idem	34	B
Pain de fleur (dit pain français, 125 gr.)	6	
	11	a
Les quetre pains	99	9 20

CHEMIN DE FER DU NORD.

Produits de la semaine du 5 au 11 février

1860. Nombre de voyageurs, 107,617. Produit des voyageurs. 262,155 03 Bagages, marchandises, etc. . . 764,522 50 Produit total. 1,026,677 53 Semaine correspondante de 1859.

Nombre de voyageurs, 100,771. Produit des voyageurs. 266,775 18 Bagages, marchandises, etc. . . 733,339 73

Produit total. 1,000,114 91 Différence en plus pour 1860. 26,562 62 Soit : 2 65 %.

Produit par kilomètre.

1860 — 964 kilomètres exploités. 1,065 1859 — 919 idem 1,088 Différence en moins pour 1860. 23 , Soit : 2 10 %. Produit total du 1er f 1860. 6,619,807 37 (1859. 6,252,773 71 au 11 février. Différence en plus pour 1860. Soit : 5 87 % 367,033 66

THEE ATRE DES AMATEURS

Dimanche 26 févrter, spectacle à 5 h. 3/4:

- 1. UN DUEL sons le CARDINAL de RICHELIEU, drame-comédie en 3 actes.
- 2. LES FILLES DE MARBRE, drame en 4 actes 3. TANT VA L'AUTRUCHE A L'EAU, à-propos
 - militaire mêlé de couplets. - Lundi 27, à 6 heures :

(Abonnements et entrées de faveur généralement suspendus.)

Au bénéfice de Mme Felix.

- 1. LE CACHEMIRE VERT, comédie en un acte. 2. LE MOULIN A PAROLES, vaud. en un acte.
- 3. LES PREMIÈRES ARMES DE RICHELIEU. comédie-vaudeville en 2 actes.
- 4. AH! IL A DES BOTTES BASTIEN, v. 1 acte. Prix des places : Première galerie, 1 f. 50 c. Stalles de parquet, 1 f. 50 c. - Parquet, 1 f. -Amphithéatre, 75 c. - Parterre, 50 c.

Incessamment, LE MARCHAND DE COCO, pièce nouvelle.

CIRQUE F. LALANNE

Situé Marché au Charbon , à Roubaix.

Dimanche 26 février, à 7 heures 1/2:

GRANDE CHASSE AU CERF. ARLEQUIN STATUE, pantomime. L'ÉCHELLE ENCHANTÉE L'HOMME AU CANON. EXERCICES par plusieurs sujets.

Prix des places : Stalles, 2 f. 50 ; premières,

1 f. 50; secondes, 1 f.; galeries, 50 c.